

Sans établir de statistiques, je crois pouvoir dire que le ministre chargé du MEER est présent au moins aussi souvent à la Chambre que le chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE LOGEMENT

L'EXPULSION POSSIBLE DE LOCATAIRES ONTARIENS

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre chargé du logement, si les députés d'en face nous permettent de poursuivre la séance.

A une conférence sur le logement qui s'est tenue à Toronto le 21 novembre, les représentants du Conseil des locataires de Toronto ont demandé au ministre de parler au ministre du Logement de l'Ontario de la politique d'expulsion que la société du logement de l'Ontario, rattachée par un lien contractuel à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, vient d'adopter pour les locataires dont la famille est dispensée. Près de 2,600 locataires de cet organisme risquent de se faire expulser parce que leurs enfants ont commencé à travailler, quittent la maison, sont décédés, ou parce que leur conjoint est décédé; 70 p. 100 de ces...

Mme le Président: A l'ordre. Le député sait que les longues entrées en matière sont inutiles. Il ferait mieux de poser sa question.

M. Heap: Merci, madame le Président. Ma question n'est pas plus longue que bien d'autres questions pour lesquelles vous n'avez rien dit.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Je signale que les questions du député sont généralement assez longues; je voudrais qu'il pose sa question immédiatement s'il en a une à poser.

M. Heap: Madame le Président, le ministre a rencontré dernièrement le ministre du Logement de l'Ontario; je voudrais savoir s'il lui a parlé de cette politique d'expulsion et s'il peut nous dire quand on y mettra un terme.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je remercie le député pour sa question. La réponse est affirmative. J'en ai parlé au ministre de la province de l'Ontario qui est chargé du logement, ce lundi-ci. Le ministre me dit qu'on est en train d'étudier la question, qui relève du gouvernement ontarien. Par conséquent, on est en train de revoir le cas des locataires âgés de 50 à 59 ans qui n'ont plus d'enfants à charge. Le ministre a dit que les besoins de cette catégorie de citoyens le préoccupent mais qu'il doit absolument trouver un logement à d'autres familles qui ont des enfants. La politique n'est pas encore définitive; on est en train de la revoir et, sauf erreur, le comité des services sociaux du conseil métropolitain en a discuté publiquement, ce qui a permis au grand public d'exprimer son avis.

Questions orales

LA CONSTRUCTION D'UN PLUS GRAND NOMBRE DE LOGEMENTS

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre. Étant donné que les loyers ont augmenté de 23 p. 100 à Toronto, le ministre négociera-t-il avec son homologue chargé de l'habitation en Ontario afin que l'on commence à construire plus de logements à loyer modique sous les auspices de la Société d'habitation d'Ontario?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Bien entendu, madame le Président, c'est au gouvernement provincial de décider si la province veut bénéficier de l'article 40 de la loi nationale sur l'habitation. J'ai eu l'occasion de discuter avec mon collègue provincial de l'allocation de modestes logements locatifs en vertu du programme canadien d'aide à l'habitation annoncé par le ministre des Finances dans son budget. J'ai ajouté que, outre cette allocation de logements à la province, le tiers de ceux-ci pourraient être subventionnés davantage en vertu d'un programme conjoint de la province et du gouvernement fédéral. Sauf erreur, le gouvernement de l'Ontario songe sérieusement à établir ces programmes de subventions à l'habitation.

* * *

● (1150)

L'AGRICULTURE

LES EXPÉDITIONS DE POMMES DE TERRE TRAVERSANT L'ÉTAT DU MAINE

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je voudrais savoir si le ministre et le gouvernement du Canada sont intervenus pour contrer les initiatives ridicules qu'a prises l'État du Maine pour bloquer la libre circulation des pommes de terre du Nouveau-Brunswick vers les marchés américains qui traversent son territoire. Dans l'affirmative, peut-il nous dire où en sont les choses? Appuie-t-il les efforts du gouvernement fédéral américain, qui tente de convaincre le gouverneur de l'État du Maine que ce qu'il fait va non seulement à l'encontre de la constitution américaine, mais aux accords internationaux sur le libre-échange?

Des voix: Bravo!

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, la cour du district fédéral a déclaré irrecevable l'injonction demandée par le ministère américain de l'Agriculture.

Je crois savoir que l'on a demandé aux représentants des ministères de l'Agriculture américains et canadiens et à d'autres hauts fonctionnaires de soumettre ce problème au GATT. Je pense que c'est ce qui va arriver car, comme le député l'a dit, ces mesures vont à l'encontre de nos accords commerciaux aux termes du GATT. En l'occurrence, un État a adopté une loi qui est une sorte d'entrave non tarifaire au commerce, mais une entrave tout de même. Elle a instauré un service d'inspection où tous les camions de pommes de terre qui traversent la frontière doivent s'arrêter et verser un droit de \$200, ce qui rend prohibitif et exorbitant le coût du transport et de la livraison de pommes de terre aux États-Unis. Nous croyons que notre seul recours est le GATT.